
Éditorial □

Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

Le mois de mai est placé sous le signe de la sécurité routière, à laquelle nous consacrons le zoom de cette newsletter.

Les journées de la sécurité routière au travail auront lieu du 22 au 26 mai 2023. Tous les employeurs sont invités à y participer en organisant des animations de sensibilisation au risque routier. L'an passé en Haute-Vienne, les usagers effectuant un trajet d'ordre professionnel ont été impliqués dans 174 accidents corporels, soit 42 % des accidents survenus dans le département. Ce chiffre est particulièrement élevé.

Sur le plan des mobilités dites « douces », le soutien de l'État aux collectivités s'intensifie. En effet, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé un nouveau plan vélo, représentant un investissement de 2 milliards d'euros d'ici 2027 pour les infrastructures, la formation à la pratique du vélo et la sécurité. Car les cyclistes sont parmi les usagers de la route les plus vulnérables : en 2022 en Haute-Vienne, 8,5 % des accidents impliquent un vélo. De même, le recours croissant aux Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), de type trottinettes électriques ou monoroues, doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment au travers d'actions de sensibilisation portant sur la réglementation et les équipements obligatoires.

Pour ma part, je me suis rendue le mercredi 10 mai à l'hôpital Jean Rebeyrol à Limoges pour mettre en lumière le parcours long et douloureux des victimes des accidents de la route et montrer le travail réalisé par les personnels de santé et de soins qui les accompagnent au quotidien dans leur reconstruction.

La lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de tous, elle nécessite l'implication constante de chaque citoyen et en particulier le concours de l'ensemble des partenaires concernés : le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, propose notamment de nombreuses formations sur les thématiques des mobilités et des infrastructures de transport à destination des élus.

Bonne lecture !



Zoom

Sécurité routière

Le zoom de cette 19e newsletter des services de l'État en Haute-Vienne est consacré à la sécurité routière.

Retrouvez ci-dessous une sélection d'articles de notre site internet portant sur les journées de la sécurité routière au travail, les formations proposées par le Cerema aux élus sur les thématiques des mobilités et des infrastructures de transport, et les équipements et modalités de circulation des mobilités douces.



Les journées de la sécurité routière au travail

[En savoir plus](#)



Les formations proposées par le Cerema

[En savoir plus](#)



Les équipements et les modalités des mobilités douces

[En savoir plus](#)

Actualités



Protection et santé animales

Surveillance de la tuberculose bovine : l'importance de la collecte

Afin d'éviter la transmission de la tuberculose via la faune sauvage, les services techniques des collectivités doivent signaler à la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne tout blaireau retrouvé mort en bord de route.



Transition écologique

Fonds vert : une très forte mobilisation des collectivités

Depuis l'ouverture de la plateforme « Démarches simplifiées » début février 2023, les collectivités de la Haute-Vienne ont fortement manifesté leur intérêt pour ce nouveau fonds destiné à leur permettre d'accélérer leur transition écologique.



Transition écologique

Plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Dans le cadre de la planification écologique, ce plan d'action a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Découvrez ces mesures destinées à répondre à des enjeux majeurs.



Couverture mobile des territoires

Antennes-relais de téléphone mobile : attestation de mandat d'un opérateur

La loi sur la Réduction de l'empreinte environnementale du numérique en France (REEN) a introduit une disposition visant à lutter contre la spéculation foncière autour des terrains destinés à accueillir des antennes-relais de téléphonie mobile.



Élections et citoyenneté

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

La loi du 1er août 2016 a transféré aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Vous serez destinataire dans les prochains jours des modalités mises en place pour le renouvellement des membres de ces commissions.



Appels à projets



Accompagnement des territoires

L'actualité des appels à projets de l'État

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine recense les divers appels lancés par les administrations centrales au sein d'une newsletter.



Solidarité et cohésion sociale

Appel à projets « Territoire



Zéro

Non-Recours » (TZNR)

Cet appel à projets vise à lutter contre le non-recours aux droits sociaux, qui se produit lorsque des personnes éligibles à des aides et prestations sociales n'en bénéficient pas.



Démarches

France services

Dispositif « Gérer mes biens immobiliers » et déclarations de revenus 2022

Depuis le 1er janvier 2023, les propriétaires (particuliers ou entreprises) doivent faire une déclaration de leurs biens immobiliers destinés à l'habitation. Les Finances publiques organisent des permanences dans les 22 France services dans le cadre cette déclaration des revenus 2022.



Démarches étrangers

Dématérialisation des demandes de titres de séjour des membres de famille de citoyen français

Depuis le 20 avril 2023, les premières demandes et les renouvellements des titres de séjour « Vie Privée et Familiale - Famille de Français » s'effectuent en ligne : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



Agenda

- [08/05 : commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe](#)
- [27/05 : journée nationale de la résistance](#)
- [Jusqu'au 31/05 : une aide de l'État de 50 à 200 € pour le chauffage au bois](#)



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les services de l'état en
Haute-Vienne sur :
www.haute-vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux :



**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

1, rue de la préfecture

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

